VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peydras, Magnolia, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Theodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Peydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Peydras sur 83 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Peydras sur 83 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Peydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus nouvellement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un dessin de voyer dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858, comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Maiden, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Peydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 416-417 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 12 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par les Nos 449 S. Rempart et comprennent un magasin à résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pillié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pillié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large ou dans le fond et s'ouvrant sur la rue Peydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Felicians et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surget, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 6 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire, toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pillé, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont des gées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendues subdivisées d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 140 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillé, daté du 11 juin 1907, et mesurant 106 pieds, 10 pouces 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 90 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et terre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés jardin, bibliothèque, maison magnifiquement tapissée, gazon partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pillé par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 2 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre C dans le plan sus nommé de Pillé et mesurant suivant celui ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magazine, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc., l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées en ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par le susdit devis de Pillé, et mesurant d'après ledit devis 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magnolia, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magnolia et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magnolia sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1872. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magnolia et comprennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magnolia sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui doit y être maintenue. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magnolia et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Ricgervile maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pillé, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2020 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec son beaucoup, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantie par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devront payer en plus et en sus de leurs prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût des certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Bart & Karnas, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favret, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

J. L. Onorato. — J. L. Onorato. — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 15 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur en et pour la paroisse d'Orléans j'affirmi en vente à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Les propriétés foncières comme suit:

La Manufacture en Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés savoir:—Une certaine étendue de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent situés dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi environ quatre milles et demi au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant approximativement quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve commençant au point haut exact quatre-vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur approximative de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villars, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant Charles G. Rosenbach, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et en tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du fret pour aller et venir devant être situé sur le côté est de la propriété de ladite Southern Fiber Company et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la Harpy Oil and Transportation Company ainsi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Hermes Marrero tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon, matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de toutes sortes et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats Unis numéro 713,116, daté le 11 novembre 1902 conformément à et sujet aux conditions d'un sent et intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur ou gérant, par lui-même et associé à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ici enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une masse complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et portant ensuite, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de certificat ainsi que les frais du notaire Wm H. Rensodin, pour le passage de l'acte de vente, lequel doit contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau 910 rue Gravier. Nlle-Orléans, Lne.

P. A. Leloup Jr, A. W. Cooper, avocats pour le recouvrement.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple "Home", 1717 avenue Lafayette, près des lignes de Chars, Ecoles, Eglises et Marché.

Succession de Clara Dussing, épouse de Léon Lamothe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 87,934—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 17 décembre 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot "A" sur un arpentage fait par C. Usene Lewis, voyer, daté du 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboules, daté du 16 juin 1902 passé pardevant H. Loomis Jr, notaire d'après lequel voyer le dit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles duquel arpentage ledit lot mesure trente trois (33') pieds six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et chemin pour voitures avec grand hangar dans le fond et une chambre pour véhicules et animaux.

Conditions—Comptant, les taxes de 1908 devant être payées par l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 déc—19 27—jan 3 10 17 19

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de meubles et effets mobiliers—Succession de Mme Patrick Keegan—No 86,624—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—A l'encan—Centenaire de la résidence 523 rue Olivier, Alger.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur—LUNDI, le 28 décembre 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux No 523 rue Olivier, Alger, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles et effets mobiliers, consistant en lit, lingeries de lit, armoires, chaises, lavabos, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant.

17 déc—17 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY, Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Cottage Double de Choix,

2305 et 2307 RUE ERATO,

Entre les rues Liberté et Howard.

Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No Une sur un plan de C. H. Hedin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les registres de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Erato, 33 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2, étant la même propriété acquise par la défunte; Ellen McNulty, veuve de John Clancey, de la succession de Jean Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1905, livre des transferts 20%, folio 551, et décrétant un partage par "licitation" de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté galerie sur le devant et quatre chambres, cour, hangar et citerne, etc.

Conditions—5/24 Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité "ES confession de jugement et 19/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qu'apporte le passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 déc—6 15 20 27—jan 3 7

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI LE 14 JANVIER 1909.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi

Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pepin, No 87,295 du dossier daté le 7 décembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et Lavenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 50 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St-Claude de la propriété de Chesmou Villanet ou substituts et 47 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthie Hendard ou substituts. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.

137 rue Carondelet.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737—Cour Civile de District.

JEUDI, 7 JANVIER 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

COTTAGE SIMPLE,

No 4220 Rue Sud Claiborne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 27 novembre 1908, je vendrai, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 4220 rue Sud Claiborne et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 670, borné par les rues Sud Claiborne, Milan, Willow et Berlin et désigné comme lot No 24 et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente passé devant Busière Rouzan, notaire aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1908, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat pour l'administratrice.

6 déc—6 13 20 27—jan 3 7

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

MERCREDI le 23 décembre 1908 à 11 heures a. m., sur les lieux

No 4020 avenue Claiborne, près Berlin.

Cheval et wagon, échelle de peintre.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur

13 déc—13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Victoria Rose Pepin.

No 87,295

MARDI le 22 décembre 1908, à 11 heures du matin sur les lieux No 1127 rue Quartier—

Effets mobiliers et meubles de maison.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

13 déc—13 20 22

Louis Huff.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Earhardt vs Matthew Plunkett et Christine Plunkett, mineurs

No 87,324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

PAR LOUIS HUFF, Encanteur,—Bureau No 826 rue Union, MERCREDI, le 23 décembre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30 octobre 1908 et signé le 9 novembre 1908 et d'un jugement amendé rendu le 13 novembre 1908 et signé le 19 novembre 1908 ces deux rendus et signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, St-Thomas (autrefois Fulton) et Chippewa, et mesurant cinquante-cinq pieds de face à la rue St Thomas (autrefois Fulton) sur soixante et un (61) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles; ladite portion de terre étant le fond extrême de plusieurs terrains numérotés dix-huit et dix-neuf de l'ilet No vingt deux sur un plan fait par J. F. Rathaus, voyer général, sous la date 30 mai 1836, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville le 10 juin 1842.

Etant la même propriété acquise par Valentine Earhart de John Schott par acte par devant Andrew Hero Jr, notaire, le 26e jour de mars 1879.

Conditions—Comptant.

Dix pour cent duquel devra être payé au moment de l'adjudication audit encanteur, la balance au moment de la confirmation de la vente, l'acte pardevant Arthur J. Peters, notaire.

Louis Henry Burns, avocat pour le demandeur.

30 nov—06 20—déc 6 13 20 22

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide emplacement pour entrepot, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial.

No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie

Le cottage double, Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Succession de Elias Connolly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St-Thereza et St-Thomas, dans l'ancien Faubourg Sanlet, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pillé, approuvé par Joseph Pillé, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles doubles rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 8 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisons nettes en bois, louées à $20.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant sans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Ste Thérèse, St-Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pillé, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprennent un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, louée à $8.00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pillé, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprennent un joli cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John R. Fleury, avocat.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN.

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR.

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Burrell

No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 16 novembre 1908 et signé le 20 novembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubrey (maintenant Nouveau St-Bernard), mesurant 42 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 59 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux ans, représent